



La Présidente des assises

Limoges, le 3 septembre 2020

Objet : mesures de précaution sanitaires mises en place dans le cadre session d'assises de septembre 2020 se tenant à la cour d'appel de Limoges

✓ Les équipements de protection

La cour d'appel fournira aux magistrats, fonctionnaires et aux jurés les équipements suivants :

- masques ;
- lingettes désinfectantes ;
- gel hydro alcoolique ;
- mouchoirs jetables ;
- bouteilles d'eau et stylos individuels ;
- visières de protection en complément et à la demande des intéressés.

✓ Les mesures spécifiques de désinfection

Une attention particulière sera portée à la désinfection du matériel utilisé dans le cadre de la session d'assises et en particulier :

- les bonnettes de protection positionnées sur les micros des magistrats et celui réservé aux auditions, à chaque changement de magistrat, de témoin et d'expert ;
- les interrupteurs, poignées de portes, tables et bureaux, quotidiennement.

Par ailleurs, les sacs poubelles contenant des déchets souillés seront changés deux fois par jour.

✓ Les consignes sanitaires à respecter par tous

Les magistrats, fonctionnaires, auxiliaires de justices, justiciables et les personnes venues assister aux audiences devront se conformer aux obligations suivantes :

- port du masque dans l'enceinte du palais de justice, y compris dans les salles d'audience ;
- désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de la salle des assises et de la salle des délibérés grâce aux distributeurs automatiques de gel hydro alcoolique ;
- utilisation des poubelles mises à disposition dans la salle des pas perdus, la salle des assises et la salle des délibérés pour jeter les déchets souillés ;
- respect des sens de circulations et la distanciation sociale minimale d'un mètre, en se conformant à la signalétique mise en place à cet effet ;
- respect des gestes barrière classiques : tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ; se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ; éviter de se toucher le visage ; saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

La Présidente des assises


Maryse LE MEN-REGNIER